

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 24 OCTOBRE, 1849.

La Malle Anglaise.

Nous avons reçu ce matin, nos journaux de l'étranger, mais trop tard pour pouvoir en profiter. Néanmoins nous extrayons à la hâte ce qui suit :

Un correspondant du *Journal des Débats* lui mande de Constantinople que le ministre des affaires étrangères, Ali-Pacha, a adressé au ministre de France et à l'ambassadeur d'Angleterre une note dans laquelle on leur pose les questions suivantes, dont le correspondant ne garantit pas les termes, mais le sens :

- 1° Les traités de Kutchuk-Kaynardji et de Passarowitch donnent-ils aux deux puissances (la Russie et l'Autriche) le droit de réclamer l'extradition des réfugiés hongrois ?
- 2° Le refus de la Porte de livrer ces réfugiés constituerait-il une infraction aux traités ?
- 3° Par suite de ce refus, les deux puissances pourraient-elles déclarer la guerre à la Porte ?
- 4° Si ces puissances déclaraient la guerre à la Porte, la France et l'Angleterre soutiendraient-elles la Turquie à main armée ?
- 5° Les réfugiés réclamés par la Russie sont-ils sujets de cette puissance ?
- 6° Dans le cas où le refus de la Porte n'entraînerait qu'une rupture de relations entre le Divan et les ministres des deux puissances réclamantes, et un état plus ou moins prolongé de froideur et de mauvais vouloir de ces deux puissances à l'égard de la Turquie, la France et l'Angleterre interviendraient-elles auprès des deux puissances pour rétablir les relations sur leur ancien pied ?

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont immédiatement fait remettre au ministre, par leurs premiers drogman, MM. Cor et Pisani, leur réponse formulée dans une note commune qu'on peut résumer ainsi :

- Sur la première question : Non, les traités de Kutchuk-Kaynardji et Passarowitch ne confèrent pas ce droit à l'Autriche et à la Russie.
- Sur la deuxième question : Non, le refus de la Porte ne constituerait pas une infraction aux traités.
- Sur la troisième question : On ne saurait admettre que ce refus puisse être suivi d'une déclaration de guerre, et une pareille déclaration, si elle avait lieu, ne saurait se justifier.
- Sur la quatrième question : Les deux ambassadeurs ne sauraient garantir le concours des forces armées de la France et de l'Angleterre qu'en vertu d'instructions spéciales.
- Sur la cinquième question : Il est possible que quelques uns des réfugiés réclamés par la Russie aient été ou soient encore sujets de cette puissance ; mais pour la généralité, il est incontestable que les réfugiés dont on réclame l'extradition ne sont pas sujets russes.
- Sur la sixième question : Oui, la France et l'Angleterre interviendraient auprès de la Russie et de l'Autriche pour rétablir la bonne intelligence et les bonnes relations entre ces deux puissances et la Porte.

Le correspondant du *Journal des Débats* ajoute à la date du 17 :

"Hier, à la suite de la note collective remise par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, en réponse aux questions posées par la Porte, le conseil s'est réuni dans la maison de campagne du ministre de la guerre. Dans cette séance, on a décidé à l'unanimité qu'il n'y avait rien à changer aux résolutions précédemment adoptées. Le procès-verbal de la délibération, signé par tous les membres, à l'exception du médecin en chef Abdullaq-Effendi, dévoué à la Russie, qui n'y assistait pas, a été envoyé au palais et revêtu de l'approbation du Sultan.

"Ainsi, le refus de la Porte de céder à l'ultimatum de la Russie et de l'Autriche est définitif, et le général Aupiek expédie aujourd'hui le paquebot de station l'*Averne*, qui rejoindra à Athènes le *Télémaque*, afin de porter ce fait à la connaissance de son cabinet.

"C'est le commissaire de la Porte dans les principautés, Fuad-Effendi, qui a été choisi par le Sultan pour se rendre en mission extraordinaire auprès de l'empereur de Russie, et lui remettre la réponse de son souverain à la lettre apportée ici par le prince Radziwill. L'ordre est déjà parti ; Fuad-Effendi le recevra aujourd'hui au

plus tard et partira immédiatement pour Saint-Petersbourg.

"Ainsi les événements présents, et la France et l'Angleterre n'ont pas un instant à perdre si elles veulent mettre dans la balance le poids de leurs conseils ; et de leur influence, et prévenir ainsi de plus graves complications."

France.—L'Assemblée Législative a repris ses séances le 1er octobre. Il n'y a eu que 486 membres qui ont répondu à l'appel nominal. Il paraît que les membres de la Montagne n'ont point fait défaut à cette première séance, car, comme dit un journal, ils étaient au grand complet.

M. Napoléon Bonaparte a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale la proposition suivante :

"Considérant que la générosité, la grandeur d'âme et la justice sont les meilleurs auxiliaires pour fonder et fortifier la République ;

"Considérant que l'on peut pour objecter la raison d'état ;

"Considérant que les gouvernements n'ont jamais été sauvés par des lois de proscriptions et de violence ;

"Le soussigné propose le décret suivant :

"Art. 1.—Les lois du 10 avril 1832 et du 26 mai 1848, qui exilent la famille des Bourbons sont abrogées.

"Art. 2.—Le décret de l'Assemblée constituante du 28 juin 1849 est révoqué. Les insurgés de juin transportés sans jugement seront mis en liberté."

Italie.—Rome, 23 sept.—On lit dans une correspondance :

"Les révolutionnaires romains, non contents de lacérer et de salir le manifeste à tous les coins de rues, ont affiché en regard la lettre de Louis Bonaparte. Quel triste honneur et quel sujet de réflexions pour un chef de gouvernement qui a l'honneur de la canaille. Au surplus, M. de Corcelles est arrivé à Rome, et paraît devoir employer toute son influence dans le sens de la conciliation."

Nouvelles lois de navigation.

On se rappelle que le parlement anglais a passé récemment une loi qui devient en opération le 1er janvier prochain, rappelant l'ancienne législation et offrant par la nouvelle, liberté réciproque de navigation. D'après la conduite antécédente du Président des Etats-Unis, on pensait généralement qu'il remettrait la décision à prendre sur cette mesure si importante à l'examen et délibération du Congrès. Pressé par les intéressés, les négociants américains, le Général n'a pas voulu exposer les intérêts des marchands, et à tranché la difficulté en acceptant la nouvelle législation maritime.—Ce fait important, résulte de la réponse officielle, donnée par le ministre des Finances, à des négociants de New-York, qui voulant profiter des avantages de la loi ; se préparaient à faire des chargements avec des vaisseaux américains dans des ports anglais, à destination de Londres. De suite, le secrétaire du Trésor a adressé des instructions aux administrateurs et percepteurs des douanes dans le sens de la décision du Président. Ainsi donc l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, les deux puissances les plus commerçantes du globe, vont ouvrir leurs ports respectifs aux vaisseaux des deux nations, sans restrictions, mais dans des conditions d'égalité parfaite, n'importe d'où vient l'effet faisant le changement. En un mot la franchise est la plus absolue et réciproque. Ce grand progrès, si favorable au commerce, et au peuple, en relation avec ces deux nations marchandes, ouvre une ère nouvelle ; et peut être considéré comme l'avant-coureur de cet autre progrès qui gagne des adeptes tous les jours. *Le commerce libre.*

Les annexionistes se flattaient beaucoup, que le congrès américain répudiât cette disposition législative du parlement Anglais, et celle de notre Parlement Provincial, ayant de mêmes dispositifs ; avaient même fait allusion dans leur manifeste à ce refus probable ; mais ils avaient compté seuls, et cette consolation leur manquera comme bien d'autres.

La Cour de Session de Quartier s'est ouverte lundi le 22, sous la présidence de W. Power Ecuyer, assisté de MM. Laurin, Jellard, Lec et Fiset, J. P. Les grands jurés répondent presque tous à leurs noms, tandis que les petits jurés sont presque tous défaut. Le tableau des prisonniers incarcérés et qui doivent subir leur procès durant le terme n'est que de 12. Plusieurs accusés ont été admis à caution et auront à répondre aussi aux accusations filées contre eux.

Le siege du Gouvernement.

Enfin, cette question qui occupait tant la presse et l'esprit public, depuis quelque temps, vient d'être décidée. Voici ce que dit la dépêche télégraphique :

"Le secrétaire provincial a donné l'ordre général aux différents départements, [celui de l'éducation excepté] de se tenir le plus promptement possible prêt pour aller à Toronto. Il est entendu que le gouvernement s'assemblera alternative-

ment deux ans à Toronto et deux ans à Québec."

LE CANAL WELLAND.—Nous voyons d'après le rapport officiel que les recettes de ce canal, pour les 4 mois finissant en Juillet s'élevèrent à £17,964. L'an dernier à la même époque les recettes ne s'élevaient qu'à £11,723 18s. 2d. ce qui donne un accroissement de £6,270 10s. 10d. en faveur de 1849.

Demain, à neuf heures, une messe d'actions de grâces, sera chantée dans l'Eglise Métropolitaine de cette ville, recommandée par la société Bienveillante, pour remercier Dieu d'avoir préservé chacun de ses membres de la maladie du choléra. Une quête sera faite en faveur de la société St. Vincent de Paul. L'orgue exécutera des morceaux de musique pendant la célébration.

M. Ph. Jolicœur a cessé depuis vendre de ses rapports avec ce journal.

Il y a actuellement à Québec, un artiste américain, qui se propose de publier, en gravure, la vue de Québec et de ses environs, s'il rencontre assez de souscripteurs.

Protets contre l'Annexion.

Nous ajoutons les noms qui suivent à ceux déjà publiés dans la protestation du 15 Octobre, que nous avons reproduite dans notre avant-dernier numéro :

- R. E. CARON, membre du Conseil Législatif ;
- D. M. ARMSTRONG, M. P. P. pour le comté de Berthier ;
- T. BOUTHILLIER, M. P. P. pour le comté de St. Hyacinthe ;
- Le nom de l'Hon. W. MORRIS, membre du Conseil Législatif, se trouve inséré dans une autre protestation.

Un protêt des officiers de Milice du Régiment de Québec a été adressé à Son Excellence le gouverneur général, pour exprimer leur entière désapprobation de la conduite des turbulents annexionistes, qui veulent tenter le renversement de la présente constitution. Ce protêt est signé par, J. G. Irvin, Lieut.-Col. ; C. Paut, Lieut.-Col. du 1er bat. ; Ant. A. Parent, Lieut.-Col. Com. Infanterie légère ; J. Jones, Lieut.-Col. Com. 9e bat. ; J. M. Fraser, Lieut.-Col. Com. Se bat. ; E. B. Lindsay, Lieut.-Col. Com. 7e bat. ; A. J. Duchesnay, Lieut.-Col. Com. 4e bat. de Milice Portneuf ; Jos. Laurin, Major, 10e bat. ; N. H. Roi, Lieut.-Col. 5e bat. ; J. Bie. Faribault, Lieut.-Com. 3e bat. Québec, 20 Octobre, 1849.

Les dernières nouvelles d'Europe ont fait éprouver une baisse considérable dans les prix de la fleur, sur les marchés américains et du Canada. A New-York le prix de la fleur a baissé, depuis notre dernier numéro, de \$4,75 qu'il était à \$3, 50 et \$4 par quarts. A Montréal la fleur se vend 20s. à 20s. 6d.

LAMARTINE HISTORIEN. Toutes les pages qui échappent à la plume de M. de Lamartine sont lues aux Etats-Unis avec un rare empressement ; et presque toujours elles sont traduites ici aussitôt que les steamers ont pu nous les apporter. MM. Philips, Sampson & Co., de Boston, ont déjà fait paraître la traduction des deux volumes de la *Révolution* de 1848, qui datent à peine de quelques semaines. Elle est due à deux écrivains qui ont fait leurs preuves, et elle se recommande par d'estimables qualités. C'est une bonne chance pour ceux qui n'ont pas la ressource de cette histoire dans l'original.—*Idem.*

ANNEXION.

Dans ce moment solennel où le sort de notre pays va se décider, peut-être sans retour, celui-là serait grandement coupable qui par intérêt ou par faiblesse, déguiserait ou craindrait d'exprimer ouvertement sa pensée sur la question éminemment importante qui occupe aujourd'hui exclusivement l'esprit public.

Ce cri puissant lancé par la superbe capitale des Canadas, ira-t-il comme la foudre briser l'arbre jusque dans ses racines les plus profondes, ou ne sera-t-il qu'un vain bruit qui après avoir grondé inutilement dans les airs, ne laisse aucune trace de son passage ! Telle est la question que chacun se pose en lisant le document que nous reproduisons dans notre première page, l'*Adresse au Peuple du Canada*. Pour nous en le voyant, nous n'avons été aucunement surpris ; nous l'attendions : nous n'avons pas frappé des mains pour ap-

plaudir, mais nous n'avons pas non plus baissé la tête de désespoir. Aux acclamations enthousiastes qui saluaient l'ère prochaine de la Liberté, nous avons reconnu le sésame souverain de l'Immortelle à laquelle rien ne doit résister ; mais en portant nos regards sur les masses qui l'appellent, nous nous sommes aussi souvenu que cette vierge robuste veut des hommes et non des enfants pour partager sa couche.

Comme le cultivateur reconnaissant qui salue la venue de l'astre bienfaisant qui doit fertiliser ses champs, nous avons accueilli avec bonheur ces premiers cris de liberté ; mais comme lui, nous voudrions aussi arbriter la plante faible et jeune que des rayons trop ardents pourraient flétrir. Et quoique nous désirions autant que qui que ce soit, voir arriver l'instant où nous pourrions faire partie de la grande et glorieuse famille américaine, nous ne pouvons cependant nous dissimuler que l'heure n'est pas encore sonnée pour nous.

Nous avons déjà exprimé dans cette feuille que l'annexion considérée par rapport à l'existence de la nationalité canadienne française, ne devait pas être encore à désirer. Notre opinion est encore la même sur ce point ; mais nous avouons franchement que le sentiment d'orgueil et d'affection qui nous faisait désirer l'existence de cette belle nationalité sur le continent d'Amérique, s'est sensiblement affaibli chez nous, à la vue de la singulière controverse soulevée et débattue dans la presse française de ce pays. En voyant apparaître et se développer les proportions gigantesques de cet insupportable tyran de la pensée humaine, de ce despotisme intellectuel qui prétend dominer et enchaîner ce que l'homme possède de plus noble, la raison ; nous nous sommes demandé si nous ne serions pas coupables et traîtres à la famille humaine toute entière, en favorisant cette guerre impie sous le prétexte de mieux défendre une nationalité. Et nous croyons qu'une grande partie de la portion instruite de la population Canadienne-française, partage avec nous cette opinion : que si pour maintenir son existence nationale, il faut tenir cette population dans le servilisme et l'ignorance, mieux vaut pour elle s'aggréger immédiatement à la puissante république vers laquelle nous confiant à la destinée. En traitant la question de l'annexion, nous la dépourrions donc à l'avenir, de cette considération autrefois toute puissante pour nous, et nous l'examinerons seulement sous le point de vue politique et sociale.

Sommes-nous préparés à entrer dans la grande république américaine, et l'annexion immédiate doit-elle nous être avantageuse ? Telle est la question qui aujourd'hui divise l'esprit public ; car quant à l'accablissement du fait lui-même, ceux même qui voudraient le combattre ou le retarder, le regardent comme inévitable à une époque plus au moins reculée.

Avant de procéder plus loin, si nos lecteurs veulent nous le permettre, nous discuterons les partisans de l'annexion en trois classes : les *partisans outrés*, les *partisans tièdes*, et les *partisans calmes*.

1o. *Les partisans outrés*.—Nous plaçons dans cette catégorie les enthousiastes d'abord, qui s'imaginent que l'annexion va produire instantanément un effet merveilleux sur la surface de notre pays. Avec eux, nul doute qu'aussitôt que nous serons annexés, la culture sera améliorée, les moissons plus abondantes, le commerce plus florissant, les dîmes et les droits seigneuriaux abolis. Puis, les citoyens désintéressés de la bonne ville de Montréal, qui parce qu'à la suite d'une hausse extravagante, ils ont vu leurs propriétés descendre au taux des autres parties du pays, ont décidé *ex parte* que l'annexion était le seul remède à leurs maux qui ne sont peut-être pas très dangereux. Puis enfin, quelques Bretons exaspérés qui se jetteraient dans le feu s'ils savaient y entraîner avec eux l'estimable Jean-Baptiste.

Aux premiers, nous leur conseillerons d'apprendre la fable du chien qui perdit l'os pour courir après l'ombre. Aux seconds nous leur dirons qu'ils sont bien de penser à eux, et que les campagnes tâcheront de penser à elles. Quant aux derniers, s'ils se brûlent, nous ne rions pas, mais nous les éviterons.

2o. *Les partisans tièdes*.—Dans cette classe doivent se placer les ci-devant *conservatifs* qui sont au désespoir d'avoir perdu les rênes de l'administration et surtout celle de la *bourse publique*. Viennent à leur tête les orateurs, inspecteurs

de douanes, adjudants-généraux de chevaux et autres gens de cette espèce, pour lesquels le pouvoir et l'argent sont tout et qui se soucient fort peu des ruines qu'ils y vont amonceler sous leurs pas, pourvu qu'elle doivent leurs profits. Pour eux le cri d'annexion n'a été d'abord qu'une ruse, un moyen de jeter la division dans les rangs libéraux, afin de parvenir à renverser le ministère actuelle, qu'ils voudraient remplacer. Bonnes gens qui ne se pas aperçus qu'ils jouaient avec le feu, que tôt ou tard ils seraient consumés. Aujourd'hui que le cri est sérieux, et que la roue qu'ils ont mise en mouvement doit entraîner malgré eux, ils reculent et la regardent marcher avec effroi.

Pour ces gens d'ambition et d'or, véritable fléau de tous les pays, nous n'avons aucune sympathie ni conseils.

3o. *Les partisans calmes*.—Dans cette dernière catégorie vient se grouper la population des campagnes qui, tout en regardant l'événement comme devant s'accomplir tôt ou tard, ne le craignent pas mais au contraire l'espèrent, désire la marche progressive du fleuve qui doit alimenter d'avantage sa prospérité, mais elle redoute le passage précipité et sacré de la torré qui brise au lieu de féconder.

C'est à cette dernière classe qu'appartiennent nos sympathies, et c'est ainsi pour elle que nous écrivons.

Echo des Campagnes.

Nouvelles Religieuses.

—Une cérémonie religieuse a eu lieu dimanche dernière à Madrid, dans l'Eglise des Italiens, pour remercier le Tout-Puissant du rétablissement de l'autorité pontificale dans la capitale des Etats romains. Le nonce du Pape a officié, l'Eglise était décorée avec une grande magnificence, tous les représentants des cours étrangères, beaucoup de personnes de distinction et un grand nombre d'ecclésiastiques, parmi lesquels plusieurs prélats, assistaient à cette cérémonie.

—Le clergé napolitain ayant été invité dans les salons de l'archevêché de Naples pour recevoir la bénédiction du Saint-Père, Pie IX a fait précéder sa bénédiction de l'allocution suivante :

"Le 26 novembre de l'année dernière j'ai accompagné par le plus pieux de tous les souverains et son auguste épouse, je me retirais sur un rocher qui garde la trace des miracles arrivés au moment où Jésus-Christ expirait sur le Calvaire, en regardant de son sang précieux le clergé de notre condamnation éternelle.

"Ce jour-là, agenouillé devant l'image du crucifix ou plutôt devant le très-sacré sacrement, j'implorais du ciel la protection pour le souverain qui m'accompagnait, pour vous, mes très-chers fils, sa sainte bénédiction sans distinction d'ordre ou de grade. J'ignorais alors les décrets de la divine Providence qui devaient s'accomplir sur moi ; j'ignorais qu'un jour je pourrais me rendre parmi vous et vous rendre moi-même. Cette bénédiction, je l'implore donc sur vous tous et sur le clergé en particulier, afin que vous puissiez, mes très-chers fils, connaître les devoirs de votre état.

"Le peuple, entouré aujourd'hui par ce que jamais de ténèbres qui épaississent chaque jour, a besoin d'une lumière qui guide ou l'éclairé dans la connaissance des pièges qui lui sont constamment tendus. Soyez son guide par l'exemple, par le rôle, par la charité. Etudiez, mes bien-aimés, les dangers attachés à l'état afin de les éviter, et vous apprendrez à les connaître et à les fuir si vous choisissez bien à tout ce qu'on veut répéter chaque jour dans les lieux destinés à l'éducation ecclésiastique. Soyez donc, mes très-chers fils, attentifs à l'usage de Dieu, soit la copie de Jésus-Christ, soit divin original. Soyez dans vos études, dans vos prières, dans tout. Dans cette intention, je vous donne la bénédiction pontificale que vous devez recevoir à genoux."

FAITS DIVERS.

PERDU EN MER.—Voici encore un épisode de ces annales maritimes si fécondes en tableaux émouvants.

Le baleinier *Jeannet*, parti de Fair Haven, se trouvant au commencement de l'été, au sud-ouest des îles du Cirque, fut un jour capturé par le capitaine parvint à capturer. Vers le soir du même jour un nouveau cétaïc parut en vue et fut également : mais en revenant vers le rivage, l'embarcation chavira, et deux hommes qui la montaient se noyèrent. Le capitaine et quatre matelots parvinrent à s'échapper à l'épave, et restèrent jusqu'au matin. Ils aperçurent alors *Jeannet*, en panne à trois milles de l'équipage s'occupait tout le jour de l'écoulement de la voile, et à l'aide de la baleine capturée la direction courait ensuite sa route dans une direction opposée à celle où se trouvait l'embarcation. Ainsi abandonnés, le capitaine et ses compagnons ne purent redresser leur course qu'après 48 heures d'efforts et de souffrances. Fabriquant alors une voile de